

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**ENVIRONNEMENT**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

**CODE : 156100U32D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **ENVIRONNEMENT**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- d'établir des contacts et d'en assurer le suivi avec les différents acteurs intervenant dans les processus de développement durable ;
- d'acquérir les outils nécessaires à la gestion écologique des territoires, des fleuves et des rivières et des espaces maritimes côtiers ;
- d'analyser les aspects relatifs aux problèmes de collecte, de traitement et d'élimination des déchets ;
- de gérer selon les principes du développement durable les forêts, les ressources agricoles et piscicoles.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Environnement	CT	B	20
Processus de gestion des déchets	CT	B	20
Gestion des forêts et gestion agricole et piscicole	CT	B	20
Acteurs et processus de développement durable	CT	B	20
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	20
<b>Total des périodes</b>			<b>100</b>

### 4. PROGRAMME

*En s'appuyant sur des cas concrets, l'étudiant sera capable :*

#### 4.1. Environnement

- ◆ d'expliquer, d'énoncer, de développer les notions suivantes et de les appliquer s'il échet.

##### Motivation à la gestion écologique

- ◆ la nécessité d'une prise de conscience et de connaissance en la matière,
- ◆ les obligations morales, sociales, économiques, réglementaires,
- ◆ la gestion réfléchie pour une meilleure prévention et pour la planification d'actions correctrices,
- ◆ les notions relatives aux éco systèmes,
- ◆ les politiques de la protection des écosystèmes à court, moyen et long termes,
- ◆ la relation environnement-entreprise-état (émission – immission) ;

##### Cadre normatif international de la protection des écosystèmes

- ◆ la description des institutions et des pouvoirs internationaux et étatiques et leur gouvernance,
- ◆ la hiérarchie des normes réglementaires,
- ◆ les compétences et les moyens d'action des institutions et des pouvoirs en matière d'environnement,
- ◆ les moyens de protection réglementaires des écosystèmes.

#### 4.2. Processus de gestion des déchets

- ◆ description, caractéristiques, classification et quantification des déchets et de leurs effets sur l'environnement,
- ◆ démarche éducative envers la non production de déchets et l'interdiction de les abandonner,
- ◆ sensibilisation au tri des déchets,
- ◆ modes de recyclage doux des déchets par les acteurs locaux et la population,

- ◆ collecte, transport, stockage, tri, parc à conteneurs, mise en décharge,
- ◆ incinération : différents types de fours, rejets, épuration des fumées, récupération d'énergie,
- ◆ mise en décharge : différents types, techniques de gestion, précautions, effets directs et indirects à court et long termes, impacts sur l'atmosphère, le paysage, le sous-sol, les nappes phréatiques, ... ;

#### **4.3. Gestion des forêts et gestion agricole et piscicole**

##### Approches des fonctions de productions sylvestres, agricoles et piscicoles

- ◆ sciences du sol,
- ◆ botanique,
- ◆ principales opérations sylvicoles : régénération naturelle ou artificielle, plantation, époque des travaux, désignation des arbres,
- ◆ intégration paysagère, maillage vert, gestion des écosystèmes,
- ◆ gestion et préservation des espèces animales,
- ◆ gestion et préservation des ressources piscicoles, fluviales et maritimes ;

#### **4.4. Acteurs et processus de développement durable**

##### Approche conceptuelle du développement durable

- ◆ définition du développement durable,
- ◆ approches des concepts du développement durable (notions de leadership, de gouvernance multi-niveaux, de participation citoyenne, de programmation stratégique, d'évaluation.),
- ◆ analyse de cas significatifs.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- d'expliciter les éléments qui composent un écosystème afin d'aider les institutions et populations concernées à le protéger efficacement ;
- d'expliquer les normes des écosystèmes et leur hiérarchie pour conseiller adéquatement les populations et les pays concernés dans leurs démarches de préservation et de gestion de ce patrimoine ;
- d'expliciter les principes généraux de la gestion intégrée des déchets et de leur recyclage ;
- d'expliquer les notions de développement territorial et de conseiller les acteurs concernés ;
- d'expliquer les fonctions de productions sylvestres, agricoles et piscicoles ;
- de participer à la conception d'un processus de développement durable et accompagner sa mise en œuvre.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- la précision de la terminologie employée,
- le niveau d'assimilation des principes.

**6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert

**7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.